



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

AVIS_IR_RG

Avis d'impôt établi en 2024



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MOSSON
SAID URBAIN
40 RUE DE LOUVOIS
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 78 295 578 096

Référence de l'avis : 24 34 A410546 23

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
RESIDENCE COLLINES ESTANOVE C1
33 RUE ABEL GANCE

34070 MONTPELLIER

Numéro FIP : 340 68 66 8560077789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 34019

LASSIS ANDRE
RESIDENCE COLLINES ESTANOVE C1
33 RUE ABEL GANCE
34070 MONTPELLIER

Somme qui vous est remboursée

599,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MOSSON
SAID URBAIN
40 RUE DE LOUVOIS
CS 50957
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 3032 390X XXXX XXX9 803

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

30 036

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : LASSIS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	11273			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1127			
Salaires, pensions, rentes nets.....	10146			10146
BNC professionnels déclarés.....	13776			
BNC pro. hors quotient imposables.....	13776			
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				13776
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				6451
Revenu brut global.....				30373
CSG déductible.....				- 337
Revenu imposable.....				30036
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2297
Impôt avant réductions d'impôt.....				2297
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Frais de comptabilité : Nombre.....		1		
Montant.....	778	778	778	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 778
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1519
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		6451	6451	
BASE IMPOSABLE.....		6451	6451	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		626	484	
Total des prélèvements sociaux nets.....				1110

Pour information :

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....			439
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			1519
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 808
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			- 1695
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			- 984
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
		CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		626	484
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :		- 409	- 316
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		217	168
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³ :			385
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			599
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			30036
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :			
Plafond total de 2022.....		Déclar. 1	
		9078	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		456	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+ 456	
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....		+ 0	
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....		= 5026	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024			
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401			
AUTRES INFORMATIONS			

>>> Suite de votre avis

Taux moyen d'imposition..... 5,06%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.